

VILLE DE LEWARDE

Mai 2020

Site internet de la ville : <https://www.ville-lewarde.fr/>

Le mot du Maire

A l'heure où je vous écris ces quelques mots le déconfinement commence ...enfin.

Mais un bon nombre de questions restent en suspend.

Nous sommes toujours dans la zone rouge. Quels dangers sont encore au-dessus de nos têtes ? Comment continuer à protéger le maximum d'entre nous ? Comment éviter que notre commune ne devienne un « cluster » (un point d'infection), tout en respectant la liberté de circulation ?

Ces questions (et il y en a d'autres...) méritent d'être abordées avec gravité et prudence. C'est pourquoi, j'ai décidé de surseoir à l'ouverture des écoles (je vous l'ai déjà expliqué) pour mettre en œuvre un plan de sécurité sanitaire digne de ce nom avec les enseignants et les parents d'élèves.

Je suis profondément préoccupé par le cas des enfants dont les parents sont obligés de reprendre le chemin du travail. Nous travaillons d'arrache-pied afin de trouver une solution.



Je tiens à m'étonner (le mot est faible) que notre gouvernement parle de 90% des écoles ouvertes alors que dans notre district scolaire sur 46 écoles seulement 10 sont ouvertes ... (sources D.D.E.N. (1))

Sommes-nous (toutes tendances politiques confondues) un cluster de rébellion ou de « mal compréhension » des directives ministérielles... ? Permettez-moi d'en douter.

Par ailleurs, les services municipaux continuent d'être au service de la population tout en respectant le plan sanitaire. Vous pouvez compter sur eux.

Nous continuons les actions de solidarité comme la fourniture de masques et l'aide aux plus démunis. Serrons-nous les coudes à défaut de nous serrer les mains.

Nous ne pouvons pas raisonnablement reprendre une vie normale (comme avant...). Pour l'instant, il va falloir être très attentif à nos comportements autant individuellement que collectivement pour voir le COVID-19 s'éloigner durablement. Ce mal invisible est profondément inégalitaire presque sans effet sur certains et mortel pour d'autres.

La prudence (et non la peur irrationnelle) veut que nous continuions à protéger les plus fragiles.

Délégués départementaux de l'éducation nationale.

Administration

Denis MICHALAK
Maire de Lewarde

Seuls les services de la mairie sont à même de répondre aux questions administratives vous concernant.

Avec la multiplicité des publications facebook, des citoyens confondent ces pages comme des moyens de réponse à des questions légitimes. Les services de la mairie sont au service du public de 9 h à 12 h jusqu'au 30 juin.

Pour des informations régulières : site de la ville : <https://www.ville-lewarde.fr/>

Pour un contact, courriel : mairie-de-lewarde@wanadoo.fr ou téléphone 03 27 97 37 37

Camp d'ados

Il n'aura pas lieu cet été.

Le manque de visibilité sur l'évolution future des règles de vie en collectivité en cette période de COVID-19 annule toute éventualité d'organiser ce camp pour les adolescent(e)s.

Accueil de loisirs sans hébergement

La municipalité ne pourra pas organiser le centre aéré en juillet. Cette difficile décision a été prise après qu'il a été constaté que :

- les démarches de déclaration de l'activité exigent un envoi du dossier au plus tard deux mois avant la date de début du centre. A ce jour, nous n'avons aucune visibilité sur d'éventuelles autorisations.
- les conditions sanitaires globales imposées pour que vive une telle structure d'animation ne peuvent, à ce jour, être respectées (groupe de 10 enfants au maximum, pas de croisement, pas de jeux en commun, ...)
- tous les lieux de loisirs tels que les piscines, les parcs de jeux sont fermés jusqu'au 31 août.

Environnement

Ramassage des encombrants

Le mardi 28 avril, la communauté de communes a organisé un ramassage des encombrants toute porte.

Cette décision exceptionnelle a été prise par cette autorité en raison de la fermeture des déchèteries (fermées à cette date).

Certains dépôts ont été refusés en raison de leur volume ou de la nature inadaptée des éléments les composant.

Ces ramassages ne dépendent pas de la compétence de la mairie. Il n'est donc pas judicieux d'appeler l'accueil téléphonique communal.

Pour toute information : société Wiart 08 00 40 00 59 ou cœur d'Ostrevent 03 27 71 37 37.

Depuis le mercredi 29 avril 2020, les déchèteries du SIAVED sont ré ouvertes.

Elles vous accueillent du lundi au vendredi inclus de 9h00 à 17h00 sans interruption (fermeture samedi, dimanche et jours fériés).

Ces conditions peuvent évoluer en fonction de l'état sanitaire (COVID-19.)

Eléments obligatoires :

- Possession de son Pass'Déchets
- Masque (même masque alternatif/ « fait maison ») et gants obligatoires (masques et gants non fournis par le SIAVED)
- Matériel pour décharger (pelles et balais)
- Pas plus de deux personnes par véhicule

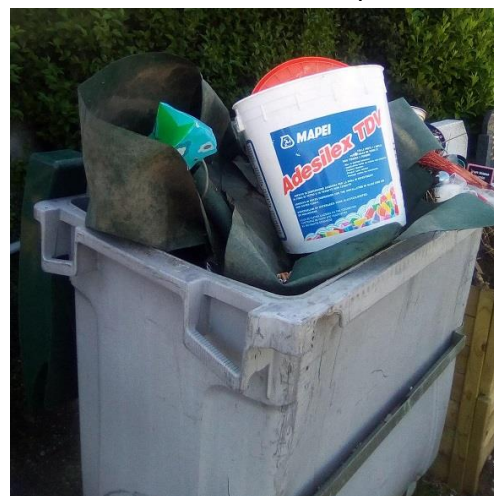
En cas d'affluence importante à l'entrée des sites, merci de prendre patience. Merci de votre compréhension.

Cimetière

Le manque de civisme d'une personne nuit à tous.

Une poubelle déposée à l'entrée du cimetière, rue de l'Egalité et destinée à recevoir les déchets végétaux du dit-lieu est investie par un ou des citoyen(ne)s qui y déposent régulièrement des gravats. Cette poubelle est donc logiquement refusée à l'enlèvement.

La municipalité se trouve dans l'obligation de retirer cette poubelle et remercie ce ou ces citoyens pour la limitation contrainte des services à la population.



Info énergie

Pendant le confinement, Madame Karine Orlik, conseillère Info Energie reste joignable pour toutes questions liées à l'énergie et l'habitat (projets de travaux, énergies renouvelables, éco gestes, aides financières...) à la CCCO.

tél. 03 27 71 37 42 ou courriel info-energie@cc-coeurdostrevent.fr.

Voici les thèmes abordés récemment, qui sont disponibles sur le site de la ville :

Réaliser des travaux pas à pas, Télétravail et pendant les pauses, Isolation, L'ordinateur portable : son coût environnemental, Salle de bains : économie d'énergie et confort

Bois de Lewarde

Il est de nouveau ouvert au public depuis le 13 mai.

Sur place, les promeneurs et sportifs doivent appliquer les règles de distanciation physique et sanitaires obligatoires.

Commémoration du 8 mai

La commémoration du 8 mai a donné lieu à un dépôt de gerbe.

COVID-19 oblige, c'est en petit comité que cette journée nationale a été commémorée.

Monsieur Denis Michalak, maire, Monsieur Plutot, président de la FNACA et Monsieur Roggenbock, porte-drapeau des anciens combattants ont observé une minute de silence au monument aux morts, place des Martyrs, au nom de tous les habitants.



Protection sanitaire collective

La municipalité est très attentive aux conditions sanitaires de vie des citoyens de la commune. Faire échec au virus est une préoccupation de chaque instant.

D'aimables couturières ont offert leurs mains et leur temps à la confection de masques en tissu. Ces masques ont permis dans un premier temps d'équiper à leur demande les professionnels de santé exerçant sur la commune, des secrétaires du centre hospitalier de Dechy et des particuliers qui sollicitent ou ont sollicité la mairie. La fabrication et la distribution continuent pour répondre à la demande des Lewardois.

La commune a, pour sa part, commandé à une entreprise de Cambrai 2500 masques réutilisables pour équiper chaque habitant.

Dans le cadre de cette opération, la ville dépensera près de 10 500 € TTC soit un prix de revient de 4.11 € par masque.

L'Etat avait annoncé sa participation à hauteur de 50% sur l'acquisition des articles, soit près de 2 € par masque.

Toutefois, un revirement est intervenu sur cette directive, cette aide ne sera que de 1 €, car l'achat du produit est plafonné à 2 € l'unité, non signalé au début de ce projet.

Vous serez avertis des modalités de distribution dès que les masques seront en notre possession (vers le 20 mai).

La région Haut de France doit fournir des masques réutilisables à la population, ceux-ci devraient arriver aussi vers le 20 mai.

Participation récréative citoyenne

La municipalité fait sienne la proposition de Mr Nicolas JASIK, habitant de notre commune.

« Dans le contexte actuel, pour faire un pied de nez au virus, je vous soumets l'idée de proposer aux habitants de la commune de concevoir par petits et grands un épouvantail. Celui-ci serait mis en valeur devant les habitations (ou sur les balcons ...) afin que chacun en passant à pied, à vélo ou en voiture, puisse admirer les compositions des uns et autres. Ce projet permettrait d'occuper les participants et d'encourager la créativité dans un volet humoristique ».



Ecoles

Pour l'accueil des élèves, la distanciation physique pose souci au niveau de l'organisation spatiale des classes.

Ci-contre, voilà à quoi ressemble une classe de maternelle après application des règles sanitaires. Où est le plaisir d'aller à l'école dans ces conditions ?



Renseignements pratiques

Depuis le mercredi 29 avril, la poste accueille le public.

Elle est ouverte aux heures habituelles chaque jour (sauf le dimanche) de 9 h à 12 h.

Fibre optique

La commune fait l'objet du déploiement de la fibre optique dans le cadre du projet national France THD (Très Haut Débit).

Ces travaux permettront aux habitants d'obtenir des services de très haute qualité concernant la téléphonie, la télévision numérique et internet.

Dans notre région, la démarche est portée par le Syndicat Mixte La Fibre Numérique 5962 (<http://www.lafibrenumerique5962.fr/>).

La société AXIONE est l'entreprise retenue pour effectuer ce déploiement dans notre ville.

Monsieur le Maire, Madame Delmaire adjointe aux travaux, Monsieur Doisy, les services techniques ont étudié, avec le prestataire, l'implantation des structures sur le domaine public, à divers endroits de la ville. Cette concertation a débouché sur un accord, en août 2019.

Le chantier général a débuté en septembre 2019.

Solidarité

L'antenne locale des restaurants du cœur rouvrira le 20 mai.

La fermeture de mars à cette date et la suppression du service de restauration scolaire a entraîné des difficultés supplémentaires pour les quelques familles lewardoises en difficulté sociale.

Le CCAS en plus des aides habituelles a offert des bons alimentaires de 50 à 80 € pour aider ces familles à se nourrir.

Des associations solidaires

Le PPCL solidaire

Le club a décidé de verser 1 000 € au CCAS.

La fin de saison escamotée sportivement pour cause de coronavirus a permis d'amoindrir les dépenses.

Le président, Monsieur Jean-Michel, soutenu par l'ensemble du bureau de l'association a souhaité que la somme proposée soit gérée par le CCAS et destinée à aider les personnes atteintes socialement par les conséquences de l'épidémie de COVID-19.

Le syndicat d'initiative et le club arc-en-ciel (peinture sur soie)

Ces associations se sont associées pour commander sur leurs fonds propres 300 masques.

La municipalité remercie chaleureusement ces donateurs solidaires.